



Jeudi 3 février 2022

Communiqué de presse

Handicap : Bordeaux, la ville pour toutes et tous

La Ville de Bordeaux se mobilise pour que les personnes en situation de handicap puissent bénéficier d'une accessibilité entière et autonome. Cette volonté s'exerce en faveur de tous les âges et dans tous les domaines liés à la vie ou au mode de vie, droit, éducation, santé, logement, transport, vie professionnelle. Un nouveau Plan Handicap est présenté mardi 8 février 2022 en conseil municipal.

Bordeaux accessible, communicante, participative et inclusive

Plus opérationnel, le [Plan Handicap](#) repose sur les actions et la mobilisation de l'ensemble de la municipalité, pour faire vivre une ville réellement inclusive. Au-delà des enjeux forts d'accessibilité, il favorisera une communication adaptée, ainsi que le développement de la participation citoyenne, marqueur du mandat municipal.

Après un diagnostic transversal, le Plan Handicap a été élaboré en concertation avec les acteurs associatifs, les partenaires institutionnels et les usagers bordelais. Plusieurs actions sont déjà engagées, comme le développement de l'interprétariat en LSF, la prévention du burn-out parental, le développement de la méthode Facile à lire et à comprendre, etc.

Le Plan Handicap repose sur quatre axes de travail, 9 engagements et 59 actions :

Axe 1 : [Bordeaux accessible](#). Engagements : poursuivre la mise en accessibilité réglementaire des lieux accueillant du public, promouvoir un tourisme accessible, favoriser les mobilités.

Axe 2 : [Bordeaux communicante](#). Engagements : améliorer l'information et son accès.

Axe 3 : [Bordeaux participative](#). Engagements : coconstruire les réponses pragmatiques, favoriser la participation de tous aux instances municipales.

Axe 4 : [Bordeaux inclusive](#). Engagements : changer les regards sur le handicap, faire de la mairie de Bordeaux une collectivité exemplaire, permettre à chacun d'être autonome dans sa vie quotidienne.

Stationnement automobile

Le Plan Handicap intègre aussi l'objectif d'augmenter le nombre de [places de stationnement gratuites](#) dédiées aux personnes à mobilité réduite, titulaires de la carte européenne de stationnement (CES) ou de la carte mobilité inclusion mention stationnement (CMI-S). La Ville accentuera prochainement ses contrôles pour faire respecter ces places réservées et sanctionner les contrevenants. Le nouveau système LAPI (lecture automatique des plaques d'immatriculation) respecte les droits des personnes en situation de handicap.

En dehors des places réservées, les titulaires des cartes CES/CMI-S continuent à bénéficier de la gratuité, en étant invités à se signaler sur les applications Flowbird ou aux horodateurs, ou en enregistrant leur véhicule sur la plateforme [monstationnement.bordeaux.fr](#). Un accompagnement spécifique est également mis en place en cas de forfait post-stationnement indu.

Une exposition photo sur les quais

Du 8 au 21 février 2022, quai Richelieu entre le miroir d'eau et la maison écocitoyenne, la [déambulation artistique et citoyenne](#) « Bordeaux, la ville pour toutes et tous » valorise le lien singulier entre la ville et celles et ceux qui la vivent, en situation de différents handicaps. À travers les portraits de Bordelaises et Bordelais dans des lieux illustrant leur façon de vivre la ville, la photographe Anne-Sophie Annese provoque un questionnement sur notre rapport à la différence. Disponible aussi en audiodescription, l'exposition a pour objectif de rendre visible le handicap sous toutes ses formes. Elle sera inaugurée mercredi 9 février à 17h devant la maison écocitoyenne par Pierre Hurmic maire de Bordeaux et Olivier Escots adjoint au maire en charge du handicap et de la lutte contre toutes les discriminations.

Contacts presse

France-Laure Pons 07 61 85 53 72 / Nicolas Corne 06 20 33 00 15 - Service de presse
presse@mairie-bordeaux.fr - 05 56 10 20 46 - twitter.com/bordeauxpresse - bordeaux.fr